

N°	1	6	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil huit Le vendredi 24 octobre à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.
- Règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPTB	Etaient présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, MAQUET, PECQUERY, VANSEVENANT. Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. ARCILLON, JACOB (pouvoir à M. Vansevenant), JUMEL, MAUGEZ (pouvoir à M. Pecquery), SENEAL.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Règlement intérieur du Conseil d'administration (R5421-4 CGCT)</u> Le président PECQUERY indique que l'Institution doit se doter d'un règlement intérieur lequel sera chargé de définir les modalités de fonctionnement - questions orales, personnel du Conseil d'administration. Pour information d'après la Sous Préfecture de Dieppe, les statuts n'ont pas à être revotés à chaque renouvellement du Conseil d'administration à la différence du règlement intérieur qui lui, en plus, doit être voté dans les 6 mois qui suivent le renouvellement de l'assemblée délibérante.
9 octobre 2008	
NOMBRE DE DELEGUES :	M. MAQUET note que l'article 5 pourrait être modifié pour plus de simplicité. La formulation suivante est adoptée pour cet article : « Avant de passer à l'ordre du jour, le président sollicite l'avis des membres du Conseil d'administration sur le procès verbal de la dernière séance. Lorsqu'il s'élève une réclamation [...], il en est fait mention au procès-verbal. Le Président rend compte à l'assemblée des communications qui la concernent, des travaux du bureau et appelle à délibérer sur les affaires inscrites à son ordre du jour. »
En exercice	15
Présents	8
Votants	10
	<i>Le Conseil d'administration accepte le projet de règlement intérieur sous réserve de la prise en compte des remarques concernant l'article 5. Le règlement est annexé à la présente délibération. Le Conseil autorise le Président à tout mettre en œuvre pour rendre applicable ce règlement.</i>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY